

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des président, président suppléant,  
secrétaire et membres du jury de promotion pour la  
fonction d'inspecteur(trice) de cours spéciaux (spécialité :  
dessin, arts plastiques et arts décoratifs) dans  
l'enseignement secondaire du degré supérieur et dans  
l'enseignement supérieur non universitaire de la  
Communauté française**

A.Gt 01-12-2006

M.B. 30-01-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, notamment l'article 27;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1 décembre 2006,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés président, président suppléant, secrétaire et membres du jury de promotion pour la fonction d'inspecteur(trice) de cours spéciaux (spécialité : dessin, arts plastiques et arts décoratifs) dans l'enseignement secondaire du degré supérieur et dans l'enseignement supérieur non universitaire de la Communauté française :

Président : M. Bernard GORET, directeur général ff;

Président suppléant : Mme Lise-Anne HANSE, directrice générale;

Secrétaire : Mme Murielle DUVIVIER;

Membres fonctionnaires :

Membres effectifs	Membres suppléants
Madame Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe ;	Madame Odette MICHOT, Directrice générale adjointe a.i. ;
Monsieur Jean-Michel CASSIERS, Directeur général adjoint a.i. ;	Monsieur Fabrice AERTS- BANCKEN, Directeur



Membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française :

Membres effectifs	Membres suppléants
Monsieur Georges VANLOUBBEECK, Inspecteur	Madame Danielle RONCHETTI- SACRE, Inspectrice. ;
Monsieur Michel ODROVIC, Inspecteur ;	Madame Christiane SCHMITZ- VAN KEER, Inspectrice ;
Monsieur René MATHAR, Inspecteur ;	Madame Anne-Marie BECKERS, Inspectrice ;

Membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française,  
choisis sur proposition des organisations syndicales :

Membres effectifs	Membres suppléants
Monsieur Pierre BRZAKALA, Inspecteur	Madame Micheline LAURENT, Inspectrice
Monsieur Jean-Paul HOGENBOOM, Inspecteur	Monsieur André CAUSSIN, Inspecteur
Madame Elmire FLAHOU, Inspectrice	Monsieur Manfred DAHMEN, Inspecteur

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de  
Promotion sociale,

Mme M. ARENA